

Le très controversé producteur portugais, Paulo Branco, a assigné en référé le Festival de Cannes afin d'interdire la diffusion de « L'Homme qui tua Don Quichotte » de Terry Gilliam. Ce dernier serait-il maudit ? On se souvient, il y a 20 ans, que ce projet qui avait alors Jean Rochefort comme interprété principal, n'avait jamais vu le jour...

Les menaces sur Terry Gilliam...

Selon les producteurs et le distributeur du film, Paulo Branco n'aurait qu'une option pour acquérir les droits auprès de la société anglaise RPC, option qu'il n'a jamais levée car incapable de régler les 250 000 euros demandés. Par ailleurs, il n'aurait pas payé le million d'euros à l'auteur-réalisateur, Terry Gilliam, ni produit la moitié du budget de production comme il s'y serait engagé... Dire que Paulo Branco est coutumier de ce genre de procédé ne serait pas une injustice dans le milieu du cinéma où ses méthodes proches de la terreur, ne font pas l'unanimité. Il aurait menacé Terry Gilliam : « *Soit tu fais ce film à ma façon, soit tu compromets irrémédiablement la faisabilité du projet et ton film est condamné, il ne verra jamais le jour* ». Cela se conclut par une réponse lapidaire de Paulo Branco : « *Notre collaboration est impossible. Bonne chance avec un autre producteur* ». Le contrat est résilié par Terry Gilliam. Paulo Branco n'a pas versé un centime dans cette affaire selon les véritables producteurs du film, Amy Gilliam, Mariela Besuievsky, « Entre chien et loup », et Kinology soit 16 millions d'euros.

« Paulo Branco n'a aucun droit sur le film »

Il faut savoir que le 19 mai 2017, le TGI de Paris avait débouté Paulo Branco de sa demande de contrefaçon et a autorisé le tournage du film produit par les 4 nouveaux producteurs précités. Les droits du scénario ont également bien été cédés aux nouveaux partenaires et n'appartiennent plus à Paulo Branco qui ne s'était jamais acquitté des fameux 250 000 euros. La seule chose restant en suspens est la question suivante : Terry Gilliam a-t-il eu raison de rompre son contrat le liant à Paulo Branco qui n'avait acquitté aucune de ses obligations financières ? Après 20 ans à attendre de terminer ce projet qui lui tient tant à coeur, chacun peut imaginer que cette rupture n'avait pour but que de sauver son film. Quand on n'a aucun droit sur un film, comment affirmer que la projection au Festival de Cannes porterait atteinte aux dits droits d'un Paulo Branco qui se conduit dans cette affaire « comme un voyou » ? Il réclamerait 3,5 millions d'euros (sic) aux nouveaux producteurs... L'attitude de Paulo Branco dans cette affaire est inqualifiable et prouve qu'il ne fait que très peu cas de la création artistique, ni du plus élémentaire respect de la parole donnée. Le monde de la production cinématographique n'est pas une affaire « mafieuse ».

Raymond Aquila

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité